

13 mai 2021, 16 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 13 mai 2021

| | | | | | | | |
|--------------------|------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|---|---|---|------------------|
| En chiffres | Cas confirmés : 84 | Rétablissement : 80 | Tests négatifs : 7 229 | En attente d'un résultat : 18 | Nombre de tests effectués : 7 331 | Nombre de doses administrées : 50 270 | Décès : 2 |
|--------------------|------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|---|---|---|------------------|

État d'urgence : L'état d'urgence a été prolongé le 3 mars 2021.

Soins de santé

- Le médecin hygiéniste en chef du Yukon a confirmé la présence de deux nouveaux cas de COVID-19, ce qui porte le total à 84 cas pour le territoire. On dénombre un cas actif actuellement. Le cas 83 est un adulte de Whitehorse qui a voyagé à l'étranger. Aucun avis d'exposition n'est émis. Le cas 84 est une personne résidente du Yukon qui a contracté la maladie alors qu'elle se trouvait à l'extérieur du territoire. Elle a subi son test de dépistage à l'extérieur du Yukon, où elle demeurera jusqu'à ce qu'elle ne soit plus infectieuse.
- Le Yukon recevra une livraison de doses de Pfizer pour pouvoir vacciner les 12-17 ans dans les semaines à venir. Des centres de vaccination pour les jeunes seront mis en place prochainement dans la plupart des collectivités. En l'absence d'un centre, les frais liés aux déplacements pour se faire vacciner seront pris en charge. Nous transmettons plus de détails sur la campagne de vaccination des jeunes aux Premières nations, aux collectivités et aux familles dans les prochaines semaines.
- La troisième tournée des équipes mobiles de vaccination vient de prendre fin et 74 % de la population yukonnaise admissible a reçu la première dose du vaccin contre la COVID-19. Les taux de vaccination pour toutes les collectivités du Yukon ont été rendus publics; les chiffres seront actualisés et communiqués sur une base mensuelle. Pour consulter les taux de vaccination, rendez-vous au yukon.ca/fr/news/publication-des-statistiques-sur-la-vaccination-dans-toutes-les-collectivites-du-yukon.
- À Whitehorse, les résidents de 18 ans et plus peuvent recevoir la première et la seconde dose du vaccin, avec ou sans rendez-vous. Le centre de vaccination est ouvert les mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 16 h et le mercredi de 12 h à 18 h. Les résidents des autres localités peuvent prendre rendez-vous à leur centre de santé. Pour en savoir plus : yukon.ca/fr/voila-notre-chance.
- Toute personne qui a passé un test de dépistage de la COVID-19 et qui a une carte d'assurance-santé du Yukon peut voir son résultat en ligne s'il est négatif. La personne verra l'une de deux mentions affichées : Négatif ou En cours. Si le résultat est positif, le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon contactera la personne sans délai afin de lui communiquer de nouvelles directives.
- Le Centre de dépistage et d'évaluation COVID-19 est ouvert du lundi au dimanche de 8 h 30 à 18 h. Les personnes qui présentent des symptômes graves et qui ont besoin d'assistance immédiate peuvent se rendre aux urgences de l'Hôpital général de Whitehorse, à un hôpital communautaire ou à un centre de santé.

Déplacements et frontières

- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 mai 2021.
- Toute personne qui entre au Yukon doit s'isoler pendant 14 jours. Sont exemptés de cette obligation, les travailleurs des services vitaux qui ont quitté le Yukon dans l'exercice de leurs fonctions et les résidents des zones frontalières, dont Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser, Good Hope Lake et Pleasant Camp. Dès qu'ils n'exercent pas leurs fonctions, les travailleurs des services vitaux sont tenus de s'isoler.

Entreprises et aides financières

- Le gouvernement du Yukon prolonge plusieurs programmes économiques en réponse à la COVID-19 pour soutenir les entreprises yukonnaises : yukon.ca/fr/news/prolongement-du-soutien-aux-entreprises-du-yukon-touchees-par-la-covid-19.
- Renseignez-vous sur la gamme de programmes offerts à la population durant la pandémie en visitant le yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique.

Application de la loi

- Le gouvernement du Yukon a prolongé l'état d'urgence en vertu de la Loi sur les mesures civiles d'urgence pour une période supplémentaire de 90 jours. Une liste complète des arrêtés ministériels et des modifications législatives sous le régime de la Loi se trouve au yukon.ca/fr/modifications-legislatives-relatives-covid-19.
- Pour signaler toute infraction probable à la Loi sur les mesures civiles d'urgence, allez au yukon.ca/fr/signalement/lmcu.